



Analyse de conflit et des perspectives de paix: Rwanda

OÙ ? Dans quel pays/quelle région le conflit a-t-il lieu ?

Rwanda, Afrique subsaharienne, région des Grands Lacs



Illustration 1 Carte du Rwanda
Source : The World Factbook 2021



Illustration 2 Carte de situation du Rwanda
Source : The World Factbook 2021

QUI ? Quelles sont les parties au conflit impliquées ?

Principalement un conflit interne entre les populations Hutu et Tutsi, avec des répercussions importantes sur les pays voisins. Le conflit a conduit au génocide au Rwanda, mais il se déroule également au Burundi et dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) (anciennement Zaïre) depuis la décolonisation.

QUAND ? Quels sont les événements centraux du conflit ?

1899–1918 & 1919–1962 : Domination coloniale de l'Allemagne puis de la Belgique. La Belgique, puissance coloniale, règne avec l'aide de la monarchie tutsi. Il en résulte une discrimination structurelle des Hutus et une consolidation des privilèges des Tutsis.



1959–1962 : Révolution hutu contre la monarchie tutsi et indépendance de la Belgique

1990–1994 : Davantage de partis politiques sont autorisés. Parallèlement, la presse peut agir plus librement, mais surtout si cela sert les intérêts du gouvernement.

1990–1993 : Invasion du Front patriotique rwandais (FPR) depuis l'Ouganda (01.10.1990) suivie d'une guerre civile dans le nord du pays. Terminé par le traité de paix d'Arusha (the Arusha Accords) (04.08.1993). Création d'une mission de casques bleus des Nations unies (MINUAR) pour surveiller l'accord

6 avril 1994 : **Mort du président hutu Habyarimana** suite à l'abattage de son avion. Le président burundais Ntaryamira (également hutu) était à bord et a également trouvé la mort dans un accident.

Avril à juillet 1994 : Début du génocide de 100 jours contre les Tutsis par les milices hutues, assassinat d'au moins 800 000 à un million de personnes durant cette période. Le génocide prend fin avec l'entrée de l'armée du FPR en provenance d'Ouganda.

COMMENT ? Quels sont les moyens utilisés pour régler le conflit ?

La guerre civile, qui débute en 1990, oppose le Front patriotique rwandais (FPR) à l'armée rwandaise. Le FPR se forme en Ouganda et se compose de Tutsis expulsés ou de leurs descendants et de Hutus de l'opposition. La France soutient le régime hutu du président Juvénal Habyarimana, en place jusqu'en 1994, notamment en envoyant des troupes pour lutter contre le FPR.

Le génocide de 1994 est commis sous la direction de l'armée, de la garde présidentielle, de fonctionnaires municipaux et de milices hutu radicales, ainsi que d'une grande partie de la population civile hutu. Leurs principales armes de génocide sont la machette et la matraque. Les premières sont un outil très répandu au Rwanda, pays fortement agricole, et sont en outre distribuées en plus juste avant le génocide. Dans certains cas, les milices ou l'armée obligent les civils à commencer à tuer s'ils ne veulent pas être tués eux-mêmes. Ensuite, ils poursuivent



leur forfait souvent de manière autonome. Par ailleurs, des Hutus modérés sont assassinés et entre 250 000 et 500 000 personnes sont violées. S'y ajoutent diverses méthodes de torture et d'humiliation avant l'assassinat des victimes. Au total, selon les estimations, entre 500 000 et 1 000 000 de personnes sont tuées.

Les milices locales et les organes gouvernementaux préparent des listes de victimes à l'approche du génocide. Les victimes potentielles sont identifiables comme Tutsi par une mention correspondante sur leurs documents d'identité ; une pratique introduite par les puissances coloniales. Il est donc très difficile pour les victimes d'échapper à l'assassinat. Le génocide est également préparé par la propagande, par exemple par la radio publique « Radio Télévision Libre des Mille Collines » (RTML), qui utilise des termes péjoratifs pour désigner les Tutsis et exige que le pays se débarrasse d'eux.

POURQUOI ? Quelles sont les explications de ce conflit ?

Construction de différences entre les groupes par les puissances coloniales (approche explicative culturelle et basée sur le pouvoir)

Les Hutus et les Tutsis partagent une histoire, une langue et une religion communes. Avant la colonisation, le terme de hutu signifie agriculteur, c'est-à-dire celui qui cultive des plantes, et tutsi propriétaire de bétail. Les puissances coloniales construisent de prétendues différences sur la base d'attributions racistes à des groupes. Les puissances coloniales considèrent que les Tutsis leur ressemblent en termes d'apparence, de caractère et d'intelligence. Ils sont donc privilégiés. Bien qu'il s'agisse d'attributions externes, elles marquent néanmoins la perception que les personnes concernées ont d'elles-mêmes et sont renforcées par des différences réelles, par exemple dans la participation politique ou l'accès à la formation. Ainsi, la révolution hutu de 1959-1962 est déclenchée et propulsée par des actes de violence entre groupes. Les premières élections communales et législatives sont remportées par des candidats hutus, conformément à la proportion de la population (environ 80%). Les Tutsis représentent environ 15% de la population. En 1962, la monarchie tutsi est remplacée par une république dirigée par les Hutus, mais celle-ci se transforme rapidement en dictature. Au Rwanda, favorisé par les attaques de Tutsis précédemment expulsés des pays voisins et les massacres de Hutus au Burundi, le récit d'une menace liée au retour de la monarchie tutsie est mis en place. Les deux



parties développent un récit de victimisation à travers leurs expériences historiques, de sorte que le génocide de 1994 est considéré comme un acte d'autodéfense visant à empêcher une nouvelle oppression et exploitation imminente par les Tutsis.

Tentative de maintien au pouvoir du régime par le biais du récit de la menace (approche explicative basée sur le pouvoir)

Au cours des années 1980, la situation du régime de Habyarimana se détériore de plus en plus: le prix du café (de loin le produit d'exportation le plus important) s'effondre, la population augmente fortement (3,7 % par an) et la pression des pays voisins pour qu'ils accueillent des réfugiés (tutsis exilés venant surtout d'Ouganda et Hutus persécutés du Burundi) s'accroît. De plus, le gouvernement français, même sous la pression de sa propre population, fait pression pour que sa politique africaine évolue vers une démocratisation du pays. La Banque mondiale exhorte au respect d'un programme d'ajustement structurel pour que le Rwanda puisse obtenir de nouveaux crédits, ce qui aurait toutefois impliqué une démocratisation de la répartition des revenus de l'économie et de l'aide au développement. Le traité de paix d'Arusha prévoit en outre l'intégration des troupes du FPR dans l'armée, ce qui a entraîné le licenciement de nombreux soldats hutus. Tous ces facteurs menacent la base du pouvoir du régime. Pour gérer les conflits de répartition qui en résultent et le mécontentement au sein de l'élite au pouvoir du pays, et pour justifier la nécessité de conserver son propre pouvoir face aux nouveaux partis et aux yeux de la population, le récit de la menace est réactivé ou intensifié. En raison de ces développements, de nombreux citoyens se retrouvent sans emploi et sans biens, frustrés et facilement réceptifs à cette tentative de maintien du régime au pouvoir. De plus, le vol des biens des Tutsi et la prise de possession des terres représentent une possibilité d'améliorer sa propre situation de revenu (souvent mauvaise).



POTENTIEL DE PAIX

Quels sont les efforts de paix déjà entrepris ?

En 1990, le FPR mise sur la **gestion militaire des conflits** pour forcer la partie adverse à s'asseoir à la table des négociations. De même, le génocide ne prendra fin qu'avec l'avancée constante et la prise de pouvoir du FPR. La mission de maintien de la paix des Nations unies (United Nations Assistance Mission for Rwanda = UNAMIR), prévue par l'accord de paix d'Arusha, est mal conçue. Les quelque 2 500 soldats ont pour seul mandat de recourir à la force pour se défendre, mais pas en cas de violation de l'accord de paix d'Arusha par l'une des parties. On ne réagit pas aux signes avant-coureurs en adaptant le mandat et en augmentant les troupes. Alors que dix Casques bleus belges sont tués, la troupe est réduite de 2 500 à 270 soldats deux semaines après le début du génocide. L'intervention de la France dans le cadre de l'Opération Turquoise est controversée¹.

Dans les années qui suivent le génocide de 1994, le FPR envahit l'est de la RDC pour démanteler – parfois violemment – les camps de réfugiés hutus. Il avait l'intention de retrouver les auteurs du génocide qui s'y cachaient. Outre les groupes armés, il s'en prend régulièrement aux infrastructures civiles. À partir de novembre 1994, le **Tribunal pénal international pour le Rwanda** commence ses travaux sur décision du Conseil de sécurité des Nations unies. Au cours des onze années de fonctionnement du tribunal, 93 procès sont menés contre des personnes accusées d'être les principales responsables du génocide.

Au **niveau national**, la justice rwandaise mène également de nombreuses procédures. En outre, les **institutions traditionnelles de médiation abunzi et les tribunaux gacaca** jouent un rôle important. Ces derniers auraient traité plus d'un million d'affaires entre 2005 et 2012. La négation du génocide est punie par la loi. De plus, le gouvernement rwandais ne tolère plus les appellations Hutu ou Tutsi. Au cours du processus d'élaboration, les acteurs ont constaté que

¹ Les accusations portent notamment sur le fait que la zone sans combat créée a permis aux auteurs de crimes hutus de s'échapper, que des massacres ont continué à avoir lieu dans la zone, sans que les Français n'interviennent, et que la station de radio RTML, qui a été un facteur déterminant dans l'incitation au génocide, n'a pas été empêchée d'émettre lorsqu'elle a déménagé dans la zone française. En 2021, une commission d'historiens français s'est penchée sur le rôle de la France dans le génocide et a conclu qu'il y avait eu un échec considérable dans la prévention du génocide. Le soutien de la France au président hutu Habyarimana y est également très critiqué.



ces désignations sont historiques et ont été imposées par les puissances coloniales. Une commission pour l'unité et la réconciliation est également créée en 1999. Celle-ci est notamment responsable de la promotion de la cohabitation entre les auteurs et les victimes de violences et des mesures de construction de la paix. Des initiatives de réconciliation ont également été prises par la société civile. L'Association Modeste et Innocent organise la reconstruction de maisons détruites, donne des cours de prévention de la violence aux policiers, forme des bénévoles à l'encadrement des personnes traumatisées, soutient des groupes d'élèves dans lesquels les enfants jouent ensemble au théâtre et organise des discussions entre les auteurs et les victimes.

Quelles approches de la paix sont discutées ?

Les mesures de paix prises jusqu'à présent font l'objet de discussions et de critiques. Human Rights Watch critique par exemple le fait que, dans de nombreux cas, le jugement des tribunaux gacaca n'est ni crédible ni équitable, car les personnes n'ont notamment pas la possibilité de se défendre juridiquement, les juges sont partiaux ou subissent des pressions. En outre, les crimes commis par le FPR pendant la guerre civile de 1990 à 1994 et la poursuite des auteurs n'ont pas encore fait l'objet d'un traitement judiciaire. Par ailleurs, on déplore que les auteurs ou les familles d'auteurs ne puissent souvent pas payer les réparations ordonnées. A cela s'ajoutent les violations des droits politiques et des droits de l'homme (comme la liberté d'expression ou la liberté de réunion) sous le président Paul Kagame, ancien chef du FPR. Il est président depuis 2000 et gouverne le pays de manière autoritaire.



Sources

- Centre fédéral pour l'éducation politique (2020) : *Gedenken an den Völkermord in Ruanda. Hintergrund aktuell* [Commemoration du génocide au Rwanda. Actualités de fond.] Disponible en ligne à l'adresse suivante : <https://www.bpb.de/kurzknapp/hintergrund-aktuell/307318/gedenken-an-den-voelkermord-in-ruanda/> (07.09.2022).
- Barnett, M. (2002): *Eyewitness to Genocide. The United Nations and Rwanda*. [Témoignage oculaire du génocide]. Les Nations unies et le Rwanda Cornell University Press.
- Dallaire, R. (2004): *Shake Hands with the Devil: The Failure of Humanity in Rwanda*. (Pacte avec le diable : L'échec de l'humanité au Rwanda.) Carroll & Graf.
- Gourevitch, P. (2004): From We Wish To Inform You That Tomorrow We Will Be Killed With Our Families: Stories from Rwanda. [Nous voulons vous informer que demain nous serons tués avec nos familles : Histoires du Rwanda] In P. Bourgois & N. Scheper-Hughes (Hrsg.) *Violence in War and Peace: An Anthology* [La violence dans la guerre et la paix: Une anthologie] (p. 136-142). Blackwell Publishing.
- Harding, L. (Hrsg.): (1998): Studien zur Afrikanischen Geschichte: Bd. 20. Ruanda – der Weg zum Völkermord: Vorgeschichte – Verlauf – Deutung. LIT. [Études sur l'histoire de l'Afrique : Vol. 20. Rwanda - le chemin vers le génocide : antécédents - déroulement - interprétation.] LIT)
- Malkki, L.H. (2004): From Purity and Exile: Violence, Memory, and National Cosmology among Hutu Refugees in Tanzania. (De Pureté et Exil : Violence, mémoire et cosmologie nationale chez les réfugiés hutus en Tanzanie) In P. Bourgois & N. Scheper-Hughes (Hrsg.) *Violence in War and Peace: An Anthology* [La violence dans la guerre et la paix : Une anthologie] (p. 129-135). Blackwell Publishing.
- Mamdani, M. (2001): *When Victims become Killers: Colonialism, Nativism and the Genocide in Rwanda*. [Quand les victimes deviennent des tueurs : Colonialisme, nativisme et génocide au Rwanda] Princeton University Press.
- Samset, V. (2011): Building a Repressive Peace: The Case of Post-Genocide Rwanda. *Journal of Intervention and Statebuilding*, [Construire une paix répressive : Le cas du Rwanda post-génocide. *Journal de l'intervention et de la construction de l'État*] 5(3), 265-283.
- Viebach, J. (2018): *Ruanda*. Online verfügbar unter: <https://www.bpb.de/themen/kriege-konflikte/dossier-kriege-konflikte/54803/ruanda/> (07.09.2022).
- Wanzeck, M. (o.J.): *Die Mörder sind wieder unter uns*. [Les meurtriers sont de retour parmi nous.] Disponible en ligne sur : <https://www.friedensbildung-bw.de/ruanda-frieden/> (07.09.2022).



Illustrations

Illustration1 : *The World Factbook 2021*. Washington, DC: Central Intelligence Agency, 2021.
Disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/rwanda/map> (18.08.2022).

Illustration 2 : *The World Factbook 2021*. Washington, DC: Central Intelligence Agency, 2021.
Disponible en ligne à l'adresse suivante: <https://www.cia.gov/the-world-factbook/countries/rwanda/locator-map> (18.08.2022).